Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 090-219000999-20260429-015_2026-DE

DÉPARTEMENT
90

ARRONDISSEMENT
BELFORT

VILLE DE VALDOIE

Nombre

-> Conseillers en exercice : **29**

-> Conseillers Présents : **28**

-> Conseillers Votants : **29**

OBJET

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Délibération 15/2026

Convocation effectuée le : 16/04/2026

COMMUNE DE VALDOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, en Mairie de Valdoie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER (1), Maire :

Présents (27)
M. Nicolas JARDOT, 1er adjoint
Mme Stéphanie FERON-HANSART, 2ème adjointe
M. Giovanni PALMITESSA, 3ème adjoint
Mme Carole BAUMANN, 4ème adjointe
Mme Béatrice TISSERAND, M. Arthur LEVREY,
M. Frédéric VARETTE, Mme Evelyne MICHELI
M. Loic ALTER, Mme Marie-Claude MARTIN
Mme Aurore REHABI-LHOMME, M. Philippe THIEBAUT
Mme Laetitia BILQUEZ, M. Arthur MERCHET
Mme Marine CHANDELLO, M. Ahmed EL KINANI
Mme Estelle ZIEGLER, M. Norbert TISSIER
Mme Fettouma EL OMARI-ICARD, M. Gilbert STRICKLER

Mme Marie-France CEFIS, M. Jean-Marc FUNCK
Mme Delphine FONTAINE, M. Philippe BOSSARD

M. Lionel MALALA, Mme Christine PIEMONTESE
M. Manuel GONZALEZ

Excusé ayant donné procuration (1) :
Mme Carole ALQUIER-MARAVAL, à Mme Marie-France CEFIS

Convié
M. Guillaume COUTHERUT, Directeur Général des Services

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Publié le : 06/05/2026 18:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Valdoie
https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/61728

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 090-219000999-20260429-015_2026-DE

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Giovanni PALMITESSA**, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

L'article 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil Municipal, lorsque le compte financier unique lui est présenté, élit un président de séance.
Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.
Il est demandé au conseil municipal de désigner un Président de séance pour l'approbation du compte administratif.
Il est proposé la candidature de Monsieur Nicolas JARDOT.

VOTE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Nicolas JARDOT comme président de séance pour l'approbation du compte financier unique (26 POUR et 3 ABSTENTION : Monsieur Lionel MALALA, Madame Christine PIEMONTESE, Monsieur Manuel GONZALEZ)

Fait et délibéré à Valdoie
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire

Michel ZUMKELLER

COMMUNE DE VALDOIE 90300

Publié le : 06/05/2026 18:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Valdoie
https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/61728